

Succession et comment rédiger son testament

Par anonyme55, le 11/05/2013 à 18:37

Bonjour,

Je suis divorcée et non remarié, je souhaite faire un testament, j'ai 3 enfants que je ne vois pas,j'ai une amie et je voudrais que mon appartement d'une valeur de 280000€ lui revienne à ma mort.

Comment rédiger mon testament, quels seront ses droits de succession, et le montant de l'abattement?

Quant à mes enfants ils réclameront leur part réservataire?

Quelle solution me proposez-vous pour gratifier mon amie.

Merci de vos conseils.

Par trichat, le 12/05/2013 à 16:13

Bonjour,

Vous pouvez disposer librement soit par donation de votre vivant soit par testament d'une fraction de vos biens, dans la limite de la quotité disponible.

Dans votre cas, avec 3 enfants, vous disposez librement d'un quart de la masse successorale (telle qu'elle sera établie après votre décès et l'ouverture de votre succession qui s'en suivra.

Sans entrer dans les détails -complexes- votre légataire ne pourra pas percevoir l'intégralité du legs que vous souhaitez lui transmettre, s'il y a atteinte à la réserve héréditaire.

Pour votre testament, vous pouvez le rédiger seul (testament olographe) ou le faire chez un notaire (testament authentique) vous permettant de bénéficier de ses conseils et d'une plus grande sécurité.

Votre amie étant un tiers sur le plan juridique, devra payer, outre les frais de notaire, 60 % de droits de succession sur la valeur du legs! Ce n'est pas rien!

Cordialement.

Par amajuris, le 12/05/2013 à 17:55

bjr,

une solution serait le mariage avec une donation au dernier vivant de l'usufruit des biens. ainsi si vous décédez le premier, votre épouse aurait l'usufruit de tous vos biens et vos enfants ne seront que nus-propriétaires et devront attendre le décès de votre épouse pour hériter.

autre solution plus complexe vous vendez le bien et vous en rachetez un autre à deux avec un pacte tontinier.

cdt